



AVIS DE COURSE

Régate Laser Radio Commandé Dimanche 7 avril 2019 Lac de Bairon

1. RÈGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile de la FFVoile 2017-2020.

2. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 2.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la série Laser RC
2.2 Les concurrents doivent présenter, au moment de leur inscription, leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

3. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 2 € par participant

4. PROGRAMME

- Date : dimanche 7 avril 2019
- Ouverture des inscriptions : 12h00
- 1er signal d'avertissement : 14h00
- Courses du jours : à suivre

5. CLASSEMENT

- 5.1 3 courses devront être effectuées pour valider la compétition.
5.2 Courses retirées
Quand le total de points est calculé pour chaque bateau, les plus mauvais résultats seront retirés comme suit :
- A partir de 4 courses validées : 1 retirée
 - A partir de 8 courses validées : 2 retirées

6. RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles éditées par l'Administration.

7. DÉCISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ ou corporel).